

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

DIMANCHE 2 DÉCEMBRE 1917

Quand on réussit à se procurer du charbon, c'est à des prix fantastiques pour un pays de charbonnages comme la Belgique : on paie maintenant jusqu'à 250 francs la tonne, au lieu de 38 avant la guerre ! La plupart des marchands en sont dépourvus et rencontrent toutes sortes de difficultés pour en faire venir, car il y a trente-six autorisations à demander aux Allemands : la situation est pire encore que l'an dernier. Une foule de gagne-petit s'improvisent marchands de charbon : ils vont avec des véhicules de fortune, des charrettes à bras souvent, chercher le combustible à ... Waterloo. Waterloo, ce n'est plus un champ de bataille ; c'est un champ de charbon. Waterloo est sur la route de Charleroi, et un tram vicinal y aboutit. Alors il s'est fait entre gens de Waterloo et fermiers du pays de Charleroi une combinaison en vertu de laquelle les boeufs des fermiers amènent, attelés à de lourds chariots, du charbon acheté dans la région de Charleroi et qui est déversé à Waterloo dans des dépôts improvisés ; les associés de Waterloo en ont la garde et se chargent, en outre, de la vente. C'est

ce consortium qui fait tant monter en ce moment le prix du charbon.

Il est très intéressant de savoir pourquoi nous sommes livrés à pareil régime. Il y a une «*Zentrale*» des charbons ; il y a un double service officiel – flamand et wallon – de la répartition du charbon domestique (voir 7 septembre dernier) ; il y a même, depuis quelque temps, un service de répartition spécial pour le « *Grand-Bruxelles* », et, quand celui-ci est né, en octobre dernier, il a fait de belles promesses par voie d'affiches : nous allons recevoir du charbon facilement et à bon compte – 300 kilos d'un coup – ; seulement, les gens ayant encore 500 kilos en cave n'obtiendraient rien du tout. Mais la « *Verdeeling* » (**Note** : répartition) activiste, à qui les Allemands ont octroyé le privilège de la vente de ce charbon, fonctionne extrêmement mal : elle n'a que de rares dépôts ; beaucoup de ceux qui ont fait une commande n'ont jamais rien reçu et les privilégiés qui ont été servis se plaignent de n'avoir reçu que de la poussière de houille. Qu'est-ce donc que cette « *Verdeeling* » qui, tout à coup, a surgi de terre entre la « *Kohlenzentrale* » et le service de répartition créé en septembre ? Je l'ai demandé à quelqu'un de bien informé.

« *Il est bien exact – me dit-il – que les gens du Conseil de Flandre ont eu l'idée de se faire donner le monopole de la répartition du charbon domestique en pays flamand. Quelle arme entre*

leurs mains, n'est-ce pas ? Pour se faire une popularité, pour favoriser ceux qui se déclareraient leurs amis et pour s'assurer d'autres profits encore ! C'est grâce à ce moyen qu'ils comptent remplir leur caisse de propagande.

Ils ont exposé leur idée au gouverneur général, qui l'a trouvée excellente et qui a voulu l'embellir encore : il a suggéré, ou plus probablement on lui a suggéré de donner en propriété au Conseil de Flandre les ... charbonnages du Limbourg, après expropriation des propriétaires actuels. Le projet a été poussé si loin que, non seulement on a calculé ce qu'il faudrait d'indemnités pour l'expropriation – un demi-milliard – mais que la Deutsche Bank s'est déclarée prête à faire l'avance de la somme nécessaire moyennant d'être couverte par ailleurs ; or, un consortium est en voie de formation pour assurer cette garantie à la Deutsche Bank. Ce consortium, c'est honteux à dire, est un consortium de Belges.

Pour le moment, ce projet de confiscation des mines du Limbourg mijote encore (1). Dans l'entretemps, le consortium prête son concours financier pour l'installation du service de répartition du charbon en pays flamand. On recrute pour ce service un nombreux personnel : il y a plusieurs inspecteurs par province, qui touchent de 300 à 400 marks par mois ; les inspecteurs ont sous leurs ordres des « démarcheurs » et d'autres

agents, qui touchent de 200 à 250 francs ; aux appointements s'ajoutent les indemnités de voyage, qui se montent, pour certains, à 20 francs par jour.

Le directeur général du bureau de répartition des charbons pour les Flandres est M. Leo Meert, un négociant de Saint-Nicolas, et l'un des grands hommes du « Conseil de Flandre ». (Ne pas confondre avec l'autre Meert, qui s'étale au ministère des sciences et arts et dont il a déjà été question.) M. Leo Meert a adressé à ses collaborateurs du service de répartition une circulaire où il souligne ainsi la portée politique, de cette entreprise :

La Direction assume une lourde charge, confiante dans le fier soutien et le dévouement de tous les Flamands conscients. Inspecteurs, directeurs des bureaux auxiliaires, représentants, correspondants, à vous tous nous exprimons encore une fois cette prière : ne négligez rien, n'épargnez aucune peine, ne craignez aucun travail, aidez à la réalisation de ce qui forme la base de tout travail flamand : l'autonomie économique de la Flandre !

Le bureau de répartition, qui vendra 96 francs les mille kilos de charbon, qu'il aura achetés à fr. 42,50, compte qu'il lui restera, frais de transport, etc., défalqués, 25 francs de bénéfice à la tonne. Le public sera ainsi exploité au profit des traîtres. On le place devant cette alternative : se passer de feu en plein hiver ou donner de l'argent pour la cause antinationale des « activistes » (2).

Mais si tout cela est parfait pour les « activistes », cela ne fait pas l'affaire des messieurs de la « Kohlenzentrale », car cela diminue leur fromage. Ils se sont démenés, et ils ont fini par reprendre aux « activistes » une partie du butin : il a été décidé que le « Gross-Brüssel » resterait en dehors du ressort du service flamand des charbons et appartiendrait à un service spécial, où régnerait souverainement le prince de Ratibor, le même qui est depuis longtemps le grand chef du service des pommes de terre.

Depuis, un trio – de Belges, hélas ! – à la tête duquel se trouve un monsieur (qui était avant la guerre à la fois agent de charbonnages allemands à Bruxelles et agent général pour Bruxelles de deux charbonnages du pays de Charleroi appartenant surtout à des Français) qui a obtenu du prince de Ratibor d'être chargé de l'organisation du service des charbons dont la haute direction lui est confiée. Les trois se sont rendus chez les marchands de charbon pour obtenir leur concours comme dépositaires ; ils ont été partout si mal accueillis qu'ils sont revenus auprès de leur prince pour lui déclarer qu'ils renonçaient à la tâche assumée.

*D'autres essayent actuellement de la reprendre ? Qui sont-ils ? ... Ce que je sais, c'est qu'à une personne, à qui il avait affaire pour une fourniture de charbon, l'un d'eux s'est donné comme ... rédacteur du **Bruxellois** (Note), et qu'à*

*un autre il a fixé un rendez-vous dans l'immeuble où est logé ce même journal boche. Des gens du **Bruxellois** seraient donc mêlés à la combinaison de la « Verdeeling » bruxelloise ... Que de tripotages aux dépens du public ! (3).*

(1) L'exécution en fut tentée peu après. Le premier acte fut la mise en liquidation des participations françaises dans trois sociétés minières du Limbourg. Voir 8 décembre 1917.

(2) Les recettes encaissées par le Bureau de répartition des charbons en pays flamand servirent, entre autres, à recruter des participants pour les manifestations « *activistes* » et à dédommager ceux qui reçurent des horions au cours de ces manifestations. Un fait caractéristique à cet égard est rapporté en note le 20 février 1918. Les directeurs des charbonnages belges ont protesté contre le rôle de complices qu'on voulait leur faire jouer. Voir leur lettre le 5 décembre 1917.

(3) La « *Verdeeling* » bruxelloise fit bientôt fiasco ; après quelques semaines de fonctionnement, elle fut remplacée par un autre organisme. Voir 11 mars 1918.

Notes de Bernard GOORDEN.

50 mois d'occupation allemande du 7 septembre 1917, voir :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170907%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Un *Arrêté pour la Flandre et la Wallonie* (concernant la **répartition du charbon**) est repris en trois langues aux pages 607-608 de la ***Législation allemande pour le territoire belge occupé*** (textes officiels ; Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff ; 1917, 728 pages), volume 12, N°389, 7 septembre 1917 :

<https://ia802705.us.archive.org/23/items/lgislationale12hubeuoft/lgislationale12hubeuoft.pdf>

Lisez « **Le vêtement – Le chauffage** », qui constitue le chapitre XVI (deuxième partie, pages 246-251) de *La Belgique et la Guerre* (volume 1 : *La vie matérielle de la Belgique durant la Guerre Mondiale* (XI-386 pages + 8 hors-texte) de Georges Rency (Bruxelles ; Henri Bertels, éditeur ; 1924 = 2^{ème} édition).

<http://www.idesetautres.be/upload/RENCY%20VE%20TEMENTS%20CHAUFFAGE%20BELGIQUE%20ET%20GUERRE%20T1%20pp246-251.pdf>

« *Industrie des charbonnages* » (e. a. « *Abus de la Kohlenzentral* » ; pages 54-57) + « *La centrale des charbons* » (pages 94-98) + « *Industries charbonnières* » (pages 222-228) in Charles de **KERCHOVE de DENTERGHEM** ; ***L'industrie belge pendant l'occupation allemande, 1914-1918*** ; Paris / New York, Presses Universitaires de France / Dotation Carnegie pour la Paix Internationale ; 1927, XII-312 pages (« *Belgian series* ») : via la Rijksuniversiteit Gent (RUG).

Concernant les **mines du Limbourg**, voyez notamment le résumé des séances de la « *Section Industrie et Travail* » des Conseils (premier et second) de Flandre, figurant aux pages 129–131 (chapitre VII de la première partie) des ***Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)***, qui ont été publiées par la Ligue Nationale pour l'Unité Belge (Bruxelles, Anciens Etablissements Th. Dewarichet ; 1928, LXVI-551-VIII pages, dont XXXI planches hors texte. « *Documents pour servir à l'Histoire de la guerre en Belgique* ») :

<http://www.idesetautres.be/upload/ARCHIVES%20CONSEIL%20FLANDRE%20SECTION%20INDUSTRIE%20TRAVAIL%201917-1918%20PARTIE%201%20CHAPITRE%207%20pp129-131.pdf>

Voyez aussi le « *Résumé des procès-verbaux* » des séances du Conseil de Flandre, qui se sont tenues entre le 11 février 1917 et le 19 janvier 1918 (avant les élections), figurant aux pages 11-34 des ***Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)*** :

<http://www.idesetautres.be/upload/ARCHIVES%20CONSEIL%20FLANDRE%201917-1918%20PV%20SEANCES%20CHAPITRE%2001%20PARTIE%2003%20pp11-34.pdf>

Concernant **Le Bruxellois**, lisez l'article de Roberto J. **Payró**, « *Les Allemands en Belgique.*

La presse durant l'Occupation » :

<http://www.idesetautres.be/upload/PAYRO%20PRENSA%20DURANTE%20OCUPACION%20FR%2019190613.pdf>

Leo **Meert** est mentionné par Jos **MONBALLYU** dans *Slechte Belgen ! De repressie van het incivisme na de Eerste Wereldoorlog door het Hof van Assisen van Brabant (1919-1927)*; Bruxelles, Archives générales du Royaume 2011, 256 p. (pourvu d'une bibliographie et d'un index ; série *Études sur la Première Guerre mondiale* n°19, publ. n°5048 ; 11 € en version papier ou 4,99 € en **pdf** [via l'ebookshop](http://bebooks.be/fr/home?id_seller=9) : http://bebooks.be/fr/home?id_seller=9

Leo **Meert** (note 148 ; condamné à perpétuité le 20/3/1920) : pages 56, 57, 58, 66, 217.

Il est mentionné par Arthur L. **Faingnaerts** dans *Verraad of zelfverdediging ? Bijdragen tot de geschiedenis van den strijd voor de zelfstandigheid van Vlaanderen tijdens den oorlog van 1914-18* (Kapellen, Noorderklok ; 1932, 863 p.) **e-book** vendu par la **Heruitgeverij** : <http://www.heruitgeverij.be/titels.htm>

Leo **Meert** : pages 21, 31, 97, 103-105, 107, 108, 199, 232, 265, 268, 273, 274, 276-278, 337, 343, 357, 387, 390, 414, 431, 494, 501-504, 514, 523, 530, 531, 592, 594, 611, 631, 647, 658, 662, 668, 672, 677, 679, 683, 708, 711, 716, 719, 720, 725, 726, 730, 751, 753, 768, 769, 803, 806, 807, 811, 817, 818, 821, 823, 824, 831, 833, 842, 868, 872